

Bagneux

- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 16 DECEMBRE 2019 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05 - 📞 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu de la séance précédente	2
FINANCES	2
01 -	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB).....	2
Débat d'Orientation Budgétaire 2020 : Commune de Bagneux (Budget Principal).....		2
02 -	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB).....	14
Débat d'orientation budgétaire 2020 : Commune de Bagneux (Budget annexe : service extérieur des Pompes Funèbres)		14
03 -	DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2019	14
Vote de la décision modificative n° 2 du budget 2019 : Commune (budget principal)		14
04 -	REMISES GRACIEUSES	15
Remises gracieuses pour les années 2014, 2015, 2016, 2018 et 2019.....		15
05 -	ADMISSIONS EN NON-VALEUR	15
Admissions en non-valeur pour les années 2011 à 2019.....		15
06 -	GARANTIES COMMUNALES	15
Demande de garantie communale au profit de la SA HLM IDF Habitat pour un prêt total de 10 046 439 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 59 logements sociaux au 94, avenue Aristide Briand à Bagneux.....		15
TARIFS	16
07 -	CIMETIERE COMMUNAL	16
Revalorisation des tarifs des concessions et des taxes funéraires à compter du 1 ^{er} janvier 2020		16
08 -	CIMETIERE COMMUNAL	16
Revalorisation des tarifs des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations et exhumations à compter du 1 ^{er} janvier 2020.....		16
09 -	ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX.....	16
Approbation de la revalorisation des tarifs des salles municipales.		16
10 -	ARTOTHEQUE - CREATION DE TARIFS A DESTINATION DES ENTREPRISES	16
Création de tarifs à destination des entreprises pour l'emprunt d'œuvres d'art à l'Artothèque.....		16
11 -	TARIFS/DROITS DE VOIRIE	18
Revalorisation des droits de voirie pour les années 2020 et 2021		18
AMENAGEMENT URBAIN	18
12 -	SEMABA / OPERATION IMMOBILIERE	18
Approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale 2018 -		

Concession 77 avenue Henri Ravera	18
13 - SEMABA / OPERATION IMMOBILIERE	18
Approbation du bilan de clôture de la concession 77 avenue Henri Ravera	18
14 - SEMABA - ZAC.....	19
Approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale 2018 - ZAC RN 20 - Albert Petit.....	19
15 - SEMABA - ZAC.....	19
Approbation du bilan de clôture de la ZAC RN20 Albert Petit :	19
16 - SEMABA / OPERATION D'AMENAGEMENT.....	19
Approbation de la convention à passer avec l'EPT Vallée Sud Grand Paris et la SEMABA concernant le reversement de l'excédent constaté au bilan de clôture de la ZAC Albert Petit RN 20 et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer	19
17 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION	20
Approbation de la convention de mise à disposition entre la Commune de Bagneux et le Diocèse de Nanterre portant sur une partie de la parcelle AB n° 7 et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.....	20
18 - ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO/OPERATION ODYSSEE.....	20
Acquisition d'une emprise de 18 m ² située 113 rue Jean Marin Naudin en vue d'un classement dans le domaine public communal	20
19 - ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO	20
Approbation du principe de la désaffectation du parking situé sur la parcelle S31 avant le 31 décembre 2020	20
20 - OUVERTURES DOMINICALES	20
Avis consultatif du Conseil Municipal sur l'ouverture des commerces de détail les dimanches pour l'année 2020	20
21 - PROGRAMMATION COMMERCIALE PLACE LUCIE AUBRAC	21
Appel à manifestation d'intérêt "Inventons le Commerce" de la place Lucie Aubrac.....	21
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	24
22 - DSP DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT	24
Nouvelle révision du règlement intérieur - mise à jour des modalités d'abonnements pour les commerçants extérieurs au Marché Léo Ferré.....	24
45 - DSP DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT	25
Approbation de l'évolution des tarifs et redevances	25
SERVICES TECHNIQUES	25
23 - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - 2 LOTS MENUISERIES BOIS ET COUVERTURES/CHARPENTES	25
Autorisation donnée à Madame le Maire de signer les marchés correspondants.....	25
24 - MARCHE DE REALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE DU CENTRE-VILLE DE BAGNEUX -LOT 2-3-4-6 ET 7	26

APPROBATION DE L'AVENANT 2 AUX MARCHES 890902,890904, DE L'AVENANT 3 AUX MARCHES 890906,890907, DE L'AVENANT 4 AU MARCHÉ 890903 ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LES SIGNER.....	26
25 - CHARTE D'ENGAGEMENT TRIPARTITE - COMPOSTEURS DE QUARTIER.....	26
Budget participatif 2018 - Charte tripartite d'engagement et d'utilisation de composteurs de quartier - Ville de Bagneux / VSGP / Bagneux Environnement.....	26
26 - SUBVENTION FÊTE DES VENDANGES 2019	26
Approbation de la convention de versement de la subvention du Sycotom pour la mise en œuvre des dispositifs écologiques sur la Fête des Vendanges 2019 et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer	26
27 - PROJET DE RESSOURCERIE.....	27
Approbation de la convention de versement d'une subvention de la Région Île de France à la Ville de Bagneux pour le projet de Ressourcerie et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.	27
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	28
28 - SIFUREP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FUNÉRAIRE POUR LA RÉGION PARISIENNE)	28
Rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2018.....	28
29 - SICOMU (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ORME À MOINEAUX DES ULIS)	28
Rapport d'activité du Sicomu pour l'année 2018	28
ASSURANCES	28
30 - MARCHÉ ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	28
Autorisation donnée à Madame le Maire de signer le marché correspondant.....	28
CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS	29
31 - MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SÉCURITÉ, DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS MUNICIPALES DE LA VILLE DE BAGNEUX.....	29
Autorisation donnée à Madame le Maire de signer le marché	29
CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ	29
32 - COFINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE. 29	
Approbation de la convention relative au Cofinancement du poste de Coordonnateur du Conseil Local de Santé Mentale pour l'année 2019 et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.	30
33 - CONVENTION DU SERVICE SANITAIRE DE LA FACULTÉ DENTAIRE DE MONTROUGE.	30
Approbation de la convention du service sanitaire de la Faculté dentaire de Montrouge et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer	30
34 - ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE DE LABEL COMMUNE DONNEUR	30
Approbation de l'engagement dans la démarche "commune donneur" porté par l'Établissement Français du Sang.....	30
CULTURE.....	30
35 - AVENANT N° 12 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE	30

Approbation de l'avenant n° 12 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée avec l'Association "Le Plus Petit Cirque du Monde" et autorisation donnée à Madame le Maire ou son représentant de le signer.	30
36 - SUBVENTION/RESTAURATION DU TABLEAU DE SAINT HERBLAND (SAINT-HERMELAND)	31
Approbation de la convention d'attribution de subvention du tableau de Saint Herbland (Saint Hermeland) entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Bagneux et autorisation donnée à Madame le Maire ou son(sa) représentant(e) de la signer.....	31
PETITE ENFANCE.....	32
37 - SUBVENTION PROJET "S'EVEILLER EN CULTURE"	32
Attribution de subventions aux associations FA7 et l'AM A BIRD NOW	32
38 - AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019	32
Approbation de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer	32
RESTAURATION.....	33
39 - RESTAURATION - ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE MALAKOFF ET BAGNEUX	33
Approbation des décisions prises par la conférence de l'entente intercommunale de restauration collective entre Malakoff et Bagneux	33
ADHESION	34
40 - ADHESION A L'ASSOCIATION D'INGENIERIE DE LA NATURE EN VILLE, "PLANTE ET CITE"	34
41 - ADHESION A L'ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE	35
Adhésion à l'organisme foncier solidaire la Coopérative Foncière Francilienne	35
RECENSEMENT.....	35
42 - RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION	35
Autorisation donnée à Madame le Maire de procéder aux opérations du recensement rénové de la population et de fixer la rémunération des agents recenseurs au titre de l'année 2020	35
PERSONNEL.....	36
43 - EFFECTIFS.....	36
Mise à jour du tableau des effectifs	36
44 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE.....	36
Création d'emplois non permanents pour répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services municipaux en 2020	36

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- LUNDI 16 DECEMBRE 2019 -

(La séance est ouverte à 20 h 44 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose de commencer notre séance de Conseil municipal.

Je donne la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, absent, pouvoir à Roberto Romero Aguila

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, absente, pouvoir à Bruno Tuder

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSION Jean-Marc, absent, pouvoir à Hélène Cillières

OUALLI Djedjiga, présente

BORLANT Alain, absent, pouvoir à Fanny Delaunay

BALUTCH Nouraqa, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil
 ALEXANIAN Patrick, présent
 HOURS Françoise, absente, pouvoir à Michel Reynaud
 LEFRESNE Thierry, absent, pouvoir à Bernadette David
 REYNAUD Michel, présent
 FAUVEL Élisabeth, présente
 TUDER Bruno, présent
 CARTERON Laurent, absent, pouvoir à Marie-Hélène Amiable
 CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Alain le Thomas
 CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Sidi Dimbaga
 DELAUNAY Fanny, présente
 CILLIÈRES Hélène, présente
 RONDEPIERRE Louise, absente, pouvoir à Mouloud Haddad
 GABIACHE Claire, présente
 ZANI Saïd, présent
 KONÉ Justin, présent
 CHIRINIAN Joëlle, présente
 MARTIN Patrice, absent, pouvoir à Joëlle Chirinian
 GARGARI Saléha, présent
 OTMANI Linda, présente
 MORIEULT Gérard, absent, pouvoir à Jean-Luc Rousseau
 ROUSSEAU Jean-Luc, présent
Mme le MAIRE.- Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

◆ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Mme le MAIRE.- Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

FINANCES

01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 : COMMUNE DE BAGNEUX (BUDGET PRINCIPAL)

Mme le MAIRE.- Je vous présente ce soir le 6^e et dernier DOB de ce mandat. Un mandat marqué,

je vais y revenir, par une forte dégradation de la situation faite aux communes et aux agents des collectivités locales. Un mandat marqué aussi, malgré ces contraintes, par la tenue des engagements pris.

L'actualité le montre chaque jour un peu plus, la situation économique et sociale s'aggrave pour une majorité de Français, mais pas pour tous.

Le début du quinquennat du Président de la République a bien favorisé les plus riches.

Selon l'INSEE, les mesures sociales et fiscales, prises dès 2017 et consolidées sur l'année 2018, ont fait grossir de 790 € le revenu annuel des 10 % les plus riches et de 130 € celui des 10 % les plus pauvres.

Dans cette même période, le SMIC n'a pas augmenté et, depuis 2010, le point d'indice des fonctionnaires est resté gelé.

Les services publics font l'objet d'attaques multiples et notre ville n'est pas épargnée. Cela suscite d'ailleurs un fort mécontentement conjoint des agents concernés et des usagers, notamment ceux de la Trésorerie municipale. Celle de Bagneux doit en effet fermer dans un an, un signe inquiétant de plus de l'aggravation des inégalités territoriales.

Après le long mouvement des gilets jaunes qui a mis en lumière l'extrême précarité dans laquelle vivent des millions de familles, la mobilisation sociale en cours contre la réforme des retraites est à l'image du refus d'une société individualiste et inégalitaire.

Je soutiens bien sûr ce mouvement qui s'oppose à une nouvelle régression sociale, celle qui fait passer pour un progrès le fait de travailler jusqu'à 65 ans avec des pensions à la baisse.

Je note avec satisfaction la forte mobilisation des Balnéolaises et des Balnéolais dans ce mouvement, parmi nos agents territoriaux, dans les établissements scolaires, dans les services publics mais aussi dans le secteur privé.

Ces mesures sont d'autant moins acceptables qu'elles touchent des salariés, du public et du privé, qui auront travaillé toute une vie, souvent dans des conditions pénibles.

Elles viennent après le démantèlement du système d'indemnisation des chômeurs. Et comment ne pas être révoltés quand, en plus, celui qui préconise aux futurs retraités de se serrer la ceinture, cumule 13 mandats les déclarer, ce qui l'a conduit aujourd'hui à la démission ?

Enfin, je regrette vivement le très faible engagement de la France dans la toute récente COP25. Les paroles favorables à la préservation de la planète sont hélas loin d'être suivies d'actes à la hauteur de l'enjeu.

Face à l'urgence climatique relevée de toutes parts, on aurait pu attendre une action tous azimuts de notre pays à cette conférence, un peu à l'image de ce double discours sur les pesticides, par exemple, qui fait que les Préfets attaquent les Maires devant les tribunaux, au lieu de soutenir des arrêtés comme celui que j'ai pris, pour protéger la santé de nos habitants.

Les communes et plus largement les collectivités n'ont pas été épargnées pendant ce mandat. Depuis 2014, notre commune a subi une perte cumulée de 17,20 M€ de la part de l'État, des investissements qui, forcément, manquent aujourd'hui.

En 2015, nous avons d'ailleurs alerté les citoyens à ce sujet par un Conseil municipal extraordinaire et avons fortement mobilisé les Balnéolais.

La situation reste préoccupante avec la suppression confirmée de la taxe d'habitation et sa non-compensation à l'Euro près, qui renforce nos inquiétudes. Bagnaux sera perdante, même avec un coefficient correcteur qui, à ce jour, n'est toujours pas connu ; d'où l'alerte, à nouveau, de l'Association des Maires de France, lors de son congrès, il y a un mois.

Dans sa déclaration finale, l'Association réaffirmait : *"nous sommes et restons opposés à la suppression de la taxe d'habitation, qui introduit des inégalités encore plus fortes. Nous sommes soucieux de maintenir le lien nécessaire entre le contribuable et la commune"*.

L'Association des Maires de France revendique aussi l'inscription, dans la Constitution, de l'autonomie financière et fiscale des collectivités, sans cesse remise en cause.

Pour une ville comme Bagnaux, fortement dépendante de la péréquation, les financements de l'État sont à la baisse. Et comme j'ai eu souvent l'occasion de le dire ici, notre dotation de solidarité urbaine permet juste de compenser des pertes de dotations, pas de répondre à son objectif initial, celui de satisfaire des besoins croissants des villes populaires.

Pour autant, nous avons pris nos responsabilités, en faisant des choix permettant à la fois de tenir nos engagements et de préserver une gestion saine de nos finances.

Nous avons ainsi su dégager, tout au long de ce mandat, un autofinancement élevé et en augmentation de près de 2 millions en 3 ans (10,1 millions en 2018 contre 8,3 en 2015).

De même, alors que les collectivités locales sont pointées du doigt pour leurs dépenses, nous avons réussi à faire passer l'encours de la dette de 63 à 53 millions. Et comme nous le rappelions lors du vote du compte administratif, début octobre dernier, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement avoisine quasiment les 100 %.

Je veux ici ce soir remercier la Direction des Finances et Fabienne Baron en particulier, notre Directrice, la Direction générale pour leur suivi attentif et actif de nos finances et souligner une nouvelle fois la qualité pédagogique et la clarté des documents qui nous sont fournis.

Pour les orientations budgétaires 2020, nous maintenons le cap de la tenue des engagements de nos priorités en particulier et d'une préservation de nos marges financières.

La particularité évidemment de cette année électorale a pour conséquence d'avoir pour objectif une reconduction de nos recettes et de nos dépenses par rapport à 2019.

Je vous rappelle donc nos orientations pour 2020 :

- Maintenir notre niveau d'autofinancement entre 7,3 et 7,8 millions
 - o Garder des taux de fiscalité inchangés, ce qui a été le cas pendant 5 ans au cours de ce mandat,
 - o Augmenter de manière mesurée les tarifs des services à 1,5 %,
- Une masse salariale maîtrisée à +2,5 par rapport au BP 2019, en lien avec l'ouverture de nouveaux équipements. Nous allons livrer l'école Niki de Saint Phalle et le relais d'assistante maternelle dans le Nord,
 - o Des crédits d'activités des services à +2% (fonctionnement des nouveaux équipements).

- Et, bien sûr, le maintien de nos quatre priorités que sont la réussite éducative, le cadre de vie, la préservation de l'environnement, la ville moderne, avec une enveloppe de 500 000 € pour l'année prochaine du même montant que celle de 2019.

- **En investissement** :

Pour commencer par les dépenses, nous entrons dans une année d'achèvement de nombreuses opérations d'importance, avec encore 20 M€ de programme de travaux, essentiellement sur des équipements et de la voirie. Je pense à la livraison, en septembre prochain, de la nouvelle école du quartier Nord Niki de Saint Phalle pour 7,30 M€, la deuxième école du mandat après l'école Ethel et Julius Rosenberg. J'ai aussi en tête le centre de loisirs de cette école Rosenberg qui va ouvrir prochainement. On peut encore citer des travaux de voirie, en lien avec le département des Hauts-de-Seine et la réfection de la crèche des Rosiers qui rouvrira en septembre.

Nous prévoyons un remboursement du capital de la dette autour de 5,25 M€ avec les remboursements des emprunts nouveaux souscrits en 2018 et consolidés en 2019.

Pour financer ces investissements, des recettes se dégagent. Vous me permettrez d'en citer quelques-unes.

- Fin 2020, la RATP aura acheté l'emprise de l'ancienne crèche du chant des oiseaux à 2,60 M€. C'est un engagement de la RATP, nous avons dû délocaliser notre crèche pour permettre l'arrivée du Métro,
- Les subventions que nous allons chercher nous permettront d'équilibrer les dépenses, notamment dans le cadre du PUP Mathurins à hauteur de 3 M€,
- Les recettes de la taxe d'aménagement devraient avoisiner les 500 000 €, à la baisse par rapport à 2019,
- Le besoin de financement du Plan Pluriannuel d'Investissement sera en diminution à 5,80 M€,
- Comme le document vous le rappelle, l'encours de la dette a baissé de 17,7 % entre 2014 et 2018.

Pour ce qui est du fonctionnement,

Recettes

- Nous prévoyons un gain fiscal de 540 000 € par rapport aux prévisions 2019 dû à la livraison du programme ex-Sanofi, avec la livraison de logements et d'une résidence étudiante. Nous prévoyons une fiscalité stable et une revalorisation des bases anticipée à + 0,9 % pour les taxes d'habitation de résidences principales. C'est que devrait voter le Parlement, mais cela reste à confirmer,
- Comme une illustration de la baisse des dotations aux communes, nous anticipons, au regard des incertitudes à ce stade, une baisse de 200 000 € de la DGF,
- Un maintien de l'enveloppe du FSFRIF, à peu près au même niveau qu'en 2019 à 3,43 M€,

- Notre proposition de revalorisation des tarifs à 1,5 % porte aussi l'ambition d'une part de bio à 20 % pour les repas fabriqués à la cuisine centrale. Nous avons ajouté au budget 2019 150 000 € pour ce faire.

Dépenses.

- les dépenses de personnel dans notre budget occupent une part importante puisque nous avons fait le choix d'un service public de proximité au rôle prépondérant. Nous avons beaucoup de services en régie directe. Il nous faut aussi les maîtriser, pour ne pas obérer nos choix d'investissement et préserver nos marges financières,
- Pour 2020, l'enveloppe globale sera donc de 39,80 M€, en hausse de 2,5 % sur le budget primitif 2019, pour absorber la livraison de nouveaux équipements,
- Grâce à la gestion active de notre dette, le montant des intérêts reste stable à un peu plus d'1 M€, voire, je crois, légèrement en baisse, ce qui est plutôt bien.

Telles sont les orientations que je souhaite vous soumettre ce soir, pour ce budget particulier, puisqu'il s'agit d'un budget de transition, dont je souhaite qu'il continue de porter nos ambitions sociales et environnementales.

Je vous remercie. Je vous passe volontiers la parole.

M. ROUSSEAU.- Madame Le Maire, mes chers collègues,

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape primordiale de la vie de notre collectivité, un préparatif à notre budget primitif pour 2020. Il s'inscrit dans un contexte particulier pour deux raisons :

- c'est le dernier de la période 2014-2020.
- Le contexte économique et social en France est compliqué.

En effet, la croissance reste poussive et les mesures gouvernementales annoncées au printemps après le Grand Débat présentent un risque vis-à-vis de la trajectoire du déficit public.

Le Gouvernement risque d'éprouver toutes les difficultés à tenir son objectif de 2,1 % de déficit public à la fin 2019.

La prévision de croissance retenue par le Gouvernement devrait s'élever à 1,4 % cette année et à 1,3 % en 2020, après 1,7 % l'an dernier.

Néanmoins, l'horizon semble s'éclaircir sur le front de l'emploi.

Au deuxième trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité atteint désormais un peu plus de 3,63 millions de personnes, en recul de 1,9 % en un an. Le taux de chômage devrait rester orienté à la baisse, pour s'établir à 8,3 % à la fin 2019. "Il atteindrait ainsi son plus bas niveau depuis fin 2008". On ne peut qu'encourager les initiatives du Gouvernement en faveur de l'emploi et de la compétitivité.

Ce budget est loin d'être bouclé, il y a encore de grosses incohérences.

Le Président de la République a annoncé, par exemple, un plan d'urgence de "grande ampleur" pour l'hôpital public au moment même où le budget de la Sécurité Sociale est discuté au Sénat et qui ne prend pas en compte ces mesures.

Un autre exemple, ce projet de budget pour l'année prochaine veut "répondre à l'urgence

écologique" - en réalité, il n'en est rien -, et, ce, alors même que le Gouvernement s'apprête à promulguer une nouvelle loi énergie-climat nettement plus ambitieuse que celle de 2015 : elle fixe en effet l'objectif d'atteindre dans trente ans, c'est-à-dire demain, une situation où la France n'émettra pas plus de gaz à effet de serre qu'elle n'en capturera via ses sols et ses forêts. Rien de moins qu'une révolution ! Force est de constater que l'exécutif n'est absolument pas engagé à "préparer l'avenir" et irréaliste.

Des incertitudes demeurent autour de la réforme sur la taxe d'habitation. Les collectivités locales s'opposent depuis 2017 à la suppression de la taxe d'habitation car elles craignent que cette disparition ébranle le reste des finances locales. Le calcul des dotations de l'État découle notamment de la taxe d'habitation. Certaines collectivités pourraient voir jusqu'à 30 % de leurs ressources impactées.

L'Association des Maires de France (AMF) a dénoncé "une logique recentralisatrice" avec une perte progressive de l'autonomie financière des communes alors que, justement, il faudrait restaurer une vraie décentralisation, pour permettre un meilleur fonctionnement des collectivités locales et prévenir l'autonomie financière et fiscale des municipalités.

Dans ce contexte, les communes doivent jouer la prudence et avoir une réelle stratégie financière pour compenser cette baisse d'autonomie financière et fiscale inéluctable à partir de 2021.

Concernant vos orientations politiques locales, vous nous dites que le budget primitif 2020 constituera un budget dit "de reconduction", vous l'avez précisé tout à l'heure, en fonctionnement et sera une année de transition en investissement.

Les éléments écrits dans ce DOB ne sont pas suffisamment précis, détaillés ou présentés de telle façon qu'ils ne nous permettent pas de réagir objectivement et encore moins de dire que c'est un budget de reconduction.

Est-ce volontairement à trois mois des élections municipales ? Vous nous avez habitués à beaucoup mieux les années précédentes.

Si l'on reprend quelques éléments de ce DOB :

- L'autofinancement : vous annoncez une hausse de l'autofinancement alors qu'il est **en baisse** pendant votre mandature entre 2014 et 2020 : plus de 1 M€ (8,30 M€ à 7,30 M€)
- L'encours de la dette : Vous n'annoncez rien pour 2019 et 2020, au moins, comme cela, vous ne risquez pas d'être challengée. Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de la dette était de 53,20 M€. **À combien estimez-vous l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2020 ?** On devrait avoisiner 60 à 63 M€ soit l'équivalent de la dette à votre début de mandature.
- Bagneux devrait avoir le même niveau de dotation de l'État et du **Fonds de Solidarité Régional Île-de-France**. On peut se satisfaire au moins que l'aspect contexte social et financier de Bagneux soit reconnu par l'État.
- Les marges de manœuvre sont toujours aussi faibles du fait que les taux d'imposition (TH et TF) restent toujours très élevés et bien que vous n'y touchiez pas en 2020.
- Nous avons noté que vous rehaussiez les tarifs des activités municipales, certes de **1,5 % pour la 6^e année consécutive ramenant à 10 % la hausse des tarifs municipaux pendant votre mandature**. Vous trouvez cela normal pour une ville comme Bagneux où vous dites vouloir faire du social ?
- Pour les années 2019-2020, vous construisez près de 350 logements d'habitation neufs et une résidence étudiante de 193 studios. Le produit fiscal lié à ces opérations est estimé à

environ 540 000 €. Quand est-ce que vous allez arrêter de construire des logements à tout va et travailler enfin à la qualité de l'habitat social et à l'intégration des nouveaux habitants ?

- La conséquence directe de cette politique uniquement tournée vers du logement est une forte densification de notre ville non maîtrisée, des espaces verts qui se réduisent petit à petit et une masse salariale fortement impactée par les besoins de personnels générés par la création d'équipements municipaux nouveaux.

Le budget de personnel augmente en 2020 de 2,5 %.

En conclusion, vous nous présentez un Dossier d'Orientation Budgétaire 2020 avec de très grosses inconnues.

Quand est-ce que vous prévoyez de faire voter le budget primitif 2020 ?

Merci, Madame le Maire.

Nous voterons contre.

Mme le MAIRE.- D'autres collègues souhaitent-ils prendre la parole ?

M. ZANI.- Merci Madame le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Vous ouvrez ce Débat d'Orientation Budgétaire par la politique nationale. Un petit rappel : la fois passée où nous avons débattu du budget, j'avais justement évoqué la politique nationale. Une de nos collègues avait pris la parole pour dire : "nous sommes dans un budget communal et non pas national". Dont acte.

Ce que vous venez de faire est un peu en contradiction avec la réponse de notre chère collègue. Donc vous ouvrez ce Débat d'Orientation Budgétaire par la politique nationale, une politique certes désastreuse tant sur le plan économique que social. Le mécontentement généralisé est là pour en témoigner.

Cependant, l'alibi dont vous vous servez ne peut à lui seul justifier une gestion très moyenne de notre ville.

En effet, le budget global de notre commune augmente, mais encore faut-il bien en assurer la gestion par une juste répartition et un équilibre entre les différents postes concernés.

Vous nous dites que les collectivités territoriales ont amélioré en 2018 leur santé financière, globalement déjà saine.

S'agissant du seul bloc communal, le niveau d'épargne brute a augmenté de plus 7,8 %, résultant de la dynamique des ressources et par le maintien du niveau des dépenses.

Question : alors, pourquoi Bagneux n'est pas touchée par cette amélioration ?

Concernant la taxe d'habitation où chacun y va de sa théorie, attendons que le vote de la décision finale pour en tirer des conclusions.

En tout état de cause, dans cette réforme et dans toutes celles imaginées jusqu'à présent, les communes n'y perdraient pas un seul Euro. Et ce n'est pas pour défendre la politique gouvernementale que je conteste absolument. Attendons ce scénario, comme vous le dites si bien, longtemps évolutif, qui nous permettra d'en apprécier à sa juste valeur les mécanismes de

compensations des collectivités territoriales.

Votre présentation des choses est axée sur le conditionnel. Rien ne saurait être affirmatif. Rien ne l'affirme. Quant au niveau local, je vous laisse la responsabilité visant le renforcement de l'attention portée au cadre de vie et à la médiation, il suffit de se promener à travers la ville pour s'en rendre compte.

Après nous avoir rappelés que la politique gouvernementale, quelle que soit la couleur politique, dès lors que vous le faisiez même à l'époque où Monsieur Hollande était au pouvoir, est à l'origine de tous vos déboires, voilà que vous mettez en avant votre stratégie financière engagée depuis le début du mandat qui a été, selon vous, efficace au global. Il y a quelques années, on disait « un bilan globalement positif ».

Il faut rappeler que maintenir le taux de fiscalité à leur niveau actuel n'est pas un luxe, d'autant plus que, sans l'application d'une hausse, il reste cependant très élevé pour notre population.

La hausse minimum de 1,5 % des produits des activités et des services peut se justifier par le taux d'inflation et il est tout à fait normal que ce soit les cigarettes, que ce soit le pain, que ce soit les denrées de première nécessité qui augmentent entre 1 et 2 % et même les loyers ! Si on fait le calcul au bout de 20 ans, il est normal que cela ait pris entre 20 % et 30 %, donc le calcul est un peu biaisé.

Quant à la hausse de plus de 2,5 % de la masse salariale, celle-ci se discute sur le réel effectif de la ville ainsi que les postes occupés.

Afin de ne pas prolonger ce débat, nous ne commenterons pas la reconduction des actions engagées des années précédentes sur les quatre priorités identiques en 2019 évoquées par vous et par vos équipes en matière de cadre de vie ou de cadre sans vie, de villes vertes ou plutôt de villes rouges, de la ville moderne sans modernité et, enfin, de qualité éducative sans éducation.

Je ne vais pas poursuivre plus longtemps car nous ne sommes pas à une contradiction près et je ne souhaite pas donner l'occasion, en cette fin d'année de vœux, de me voir reprocher de prolonger ce débat très tard.

(Applaudissements.)

Mme le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MOUTAOUKIL.- Je vous ai écoutés attentivement et j'ai lu les documents. À mon tour, je voudrais joindre ma voix à la vôtre pour remercier les services et en particulier la Directrice, Fabienne Baron, pour, comme vous l'avez dit Madame le Maire, la clarté du document mais aussi la manière tout à fait pédagogique et précise que les services mettent pour nous présenter encore une fois une matière pas facile d'accès. J'ai l'occasion de le dire chaque fois que l'on discute des budgets, mais c'est la vérité.

Je souhaite dire également que ce Débat d'Orientation Budgétaire dans la période que l'on vit est tout à fait à l'image de ce que l'on peut en attendre. Il est clair que si l'on avait fait un Débat d'Orientation Budgétaire avec des détails précis alors même que l'on est dans une période électorale, je ne sais pas ce que l'opposition nous aurait dit. Pour moi, il est donc évident que le Débat d'Orientation Budgétaire, comme son nom l'indique, ce sont de grandes orientations. Il paraissait donc tout à fait normal et évident que l'on puisse avoir un débat avec des orientations qui sont des reconductions de ce que nous avons mené jusqu'à maintenant.

Nous sommes tout à fait en phase et c'est pourquoi ce Débat d'Orientation Budgétaire tel que vous nous l'avez présenté et tel qu'il se trouve dans les documents, Madame le Maire, nous l'acceptons.

Mme le MAIRE. – Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils s'exprimer ?

Mme DAVID. – Chers collègues, pour commencer, je tiens aussi à remercier au nom de mon groupe l'ensemble des agents municipaux, de l'administration et de la Direction générale pour leur travail sur ces questions budgétaires tout au long du mandat.

La qualité des documents fournis comme chaque année nous permet de comprendre la situation financière de notre commune et d'être en mesure d'aborder de bonne manière le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020.

Ces orientations budgétaires concrétisent une fois de plus les valeurs que porte notre groupe pour Bagneux, des valeurs de solidarité, d'égalité, de convivialité et de bien-être.

En somme, elle démontre les choix que nous faisons pour notre ville, une ville pour toutes et tous, bienveillante et soucieuse de répondre aux besoins des Balnéolais. Comme Madame le Maire le rappelait, le contexte dans lequel se trouvent les collectivités territoriales reste contraignant et défavorable sur le plan financier. Ce n'est pas une paille, contrairement à ce qu'a dit M. Zani, 17 M€ de perdu, c'est important.

La baisse des dotations et la suppression de la taxe d'habitation confirmée par le Gouvernement sont très inquiétantes.

Le désengagement de l'État d'une part et les politiques antisociales d'autre part portées par le département des Hauts-de-Seine et sa majorité mettent à mal des villes populaires comme la nôtre en refusant de se soustraire aux réglementations en vigueur, comme celles qui concernent la construction de logements sociaux.

Récemment encore, avec un budget excédentaire de 500 M€, ce département continue de réduire les moyens pourtant liés à ses compétences, singulièrement en matière d'action sociale.

Alors que les communes sont le premier lieu de proximité avec les habitants, leurs moyens sont toujours revus à la baisse.

Nos services publics sont aujourd'hui constamment attaqués par un Gouvernement dont la politique ultralibérale a pour seul objectif de faire des économies et d'être rentables !

À Bagneux, nous nous y refusons.

D'ailleurs, malgré les fortes contraintes budgétaires, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux depuis plusieurs années, ce qui est loin d'être le cas de nos villes voisines.

Nous avons aussi su réduire notre endettement sans en rabattre sur nos investissements, même si nous avons, bien sûr, été contraints de faire des choix.

La forte mobilisation des agents, en mai dernier, pour dénoncer le projet de loi sur la fonction publique a mis en avant la qualité de proximité reconnue de nos services municipaux qui accueillent, conseillent, accompagnent tous les jours les Balnéolais, du plus jeune au plus ancien.

Les choix que nous portons sont donc clairs : quelles que soient la taille de son portefeuille et son origine sociale, chaque habitant doit avoir accès à des services publics de qualité, aux équipements

culturels, sportifs et éducatifs, aux dispositifs de solidarité, aux services juridiques, aux activités périscolaires mais aussi au droit aux vacances.

Les gilets jaunes l'ont scandé, le personnel hospitalier, les enseignants, les fonctionnaires et bien d'autres le rappellent aujourd'hui : le service public doit rester à la hauteur des besoins des Français.

Il s'agit d'un gage d'égalité d'accès aux droits pour toutes et tous !

Les orientations budgétaires présentées le montrent.

Nous continuons de prioriser l'éducation de nos enfants :

- deux écoles livrées en deux ans, ce n'est pas banal et cela mérite d'être souligné : Ethel et Julius Rosenberg à cette rentrée et Niki-de-Saint-Phalle à la rentrée prochaine,

- Priorité aux enfants mais aussi aux jeunes avec la livraison d'une résidence étudiante de 193 studios.

Je me réjouis que nous ayons aussi fait le choix de proposer de poursuivre, en 2020, des parcours culturels dans tous les temps scolaires et périscolaires, pour favoriser l'accès de tous les enfants à la culture.

Nous poursuivons aussi les actions déjà engagées les années précédentes pour une ville verte, moderne et un meilleur cadre de vie.

De ce point de vue, je veux souligner les évolutions innovantes que nous avons conduites en matière de protection de l'environnement.

Des avancées qui en appellent d'autres de toute évidence, compte tenu de l'enjeu environnemental. Cela vaut par exemple pour les jardins partagés, qui ont fleuri un peu partout, si je puis dire. Et qui font désormais partie prenante des projets urbains.

Au nom de mon groupe, je tiens à dire notre fierté d'être de cette équipe municipale qui prend ses responsabilités et qui continue à avoir comme priorité tous ses habitants.

Tenir ses engagements est devenu chose rare en politique, hélas, c'est donc tout à l'honneur de notre équipe municipale de l'avoir fait.

À la veille de cette nouvelle journée de mobilisation, je souhaite enfin dire, au nom de mon groupe, notre soutien à ce mouvement social qui prend une dimension salubre pour des retraites décentes pour toutes et tous.

J'espère même que la démission de M. Delevoye, pour des omissions coupables sur ses revenus, entraîne le retrait de sa réforme. Une réforme qui renforcerait encore l'écart entre les plus riches et les plus pauvres.

Le Gouvernement doit cesser de favoriser les quelques-uns qui continuent de s'enrichir au détriment de tous les autres.

Mme le MAIRE.- Merci.

Je n'ai pas d'autres collègues qui m'ont demandé la parole ?...

Peut-être quelques éléments suite à vos interventions : je tiens évidemment à souligner que vous pourrez comparer, le document de Débat d'Orientation Budgétaire qui vous est donné ce soir, avec

les autres. Il s'agit d'un document assez complet à ce stade. Je ne crois pas qu'il soit de moins bonne qualité qu'auparavant.

Tous les éléments en notre possession au moment où nous écrivons ces lignes ont été donnés dans ce document.

Nous voterons le budget au Conseil municipal du 28 janvier prochain.

Vous l'avez compris, nous sommes dans une année charnière, particulière compte tenu de la séquence électorale. Il me semblait donc normal, et vous le voyez dans les propositions qui vous sont faites ce soir, de proposer essentiellement le budget de reconduction en tenant compte de la livraison de la future école et du relais d'assistante maternelle déjà décidée. Vous verrez aussi un budget qui ne propose pas d'actions nouvelles à ce stade, ce qui me semble normal dans la période que nous allons vivre du débat démocratique. Après les élections municipales, il pourra y avoir d'autres orientations et des modifications.

Il nous a semblé, tous ensemble à l'équipe municipale, que ce n'était pas la période pour faire des propositions budgétaires nouvelles ou différentes de celles que nous avons jusqu'à présent.

Concernant la réforme de la taxe d'habitation, je souhaite dire à M. Zani que je ne partage pas son point de vue. Vous devez être l'un des rares élus de France à penser que cette réforme n'aura pas de conséquences sur les ressources des collectivités. Pour le coup, à l'Association des Maires de France, des Maires de toutes tendances politiques y sont représentés. Je peux vous le dire pour y être et siéger régulièrement, cette inquiétude transcende les courants politiques. Unaniment, cette réforme suscite une très grande inquiétude chez les élus quant aux marges de manœuvre dont ils disposeront pour mener à bien leurs politiques publiques.

C'est d'ailleurs pour cela que l'AMF a voté à l'unanimité cette motion demandant que l'autonomie fiscale et financière soit inscrite dans la constitution de notre pays tellement les inquiétudes sont grandes sur ce point. C'était un engagement du Président de la République. Il veut mettre en œuvre cet engagement parce qu'il est populaire. Quand vous dites aux gens qu'ils payeront moins d'impôts, il est difficile d'être impopulaire.

Ceci dit, outre le fait que cette annonce remet en cause l'autonomie des collectivités locales et le pouvoir aux collectivités de lever l'impôt, ainsi que l'attachement, le lien entre le contribuable et sa commune ou sa collectivité, elle a été faite précipitamment, sans qu'aucune étude n'ait été menée très correctement.

Cette situation provoque d'autant plus la colère des élus que le nombre d'inconnues reste encore extrêmement important, sans compter qu'il y a les gagnants et les perdants.

Aujourd'hui, on nous annonce au final une péréquation entre les uns et les autres. Inutile de vous dire que nous ne sommes pas au bout du chemin car quand il faudra faire cette péréquation entre ceux qui y gagneront un peu plus et ceux qui y perdront, les débats seront encore extrêmement compliqués. On connaît tous les débats sur la péréquation financière, ils sont souvent extrêmement difficiles entre les élus. Je le vois bien, je suis conseillère départementale. J'entends chaque fois M. Devedjian dire qu'il paye pour les pauvres de Seine-Saint-Denis, etc.

On entend ce genre de discours en permanence. On est dans de l'incertitude maximum.

Ce qui inquiète les élus locaux, c'est le fait d'être contraint, en raison de nouvelles baisses de ressources consécutives à la suppression de la taxe d'habitation, de fermer de nouveaux services publics ou de voir reculer leurs politiques publiques. Je crois que c'est ce qui inquiète très

majoritairement les élus.

Sur la question de l'autofinancement que vous évoquiez, Monsieur Rousseau, cet autofinancement est stable, il n'a pas reculé, il n'a pas non plus augmenté. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2020 sera de 58,50 M€ et pas de 63 M€.

Je crois que nous avons fourni des efforts importants de maîtrise de notre endettement sur le mandat. Nous avons bien fait de le faire. Je ne suis pas de celles et de ceux qui disent qu'il ne faut pas emprunter. Il est du rôle des collectivités locales d'emprunter et de préparer l'avenir, toutefois, il faut être dans des proportions raisonnables et supportables pour la commune que nous sommes.

Concernant les projets de la ville, je ne vais pas trop m'étendre sinon signaler que nous ne faisons pas que du logement, nous construisons bien sûr des logements diversifiés : de l'accession sociale à la propriété et du logement locatif social en plus petit nombre. Nous construisons aussi des équipements publics nouveaux. Dans notre ville, nous sommes des bâtisseurs pour accueillir de nouvelles activités économiques et des commerces, parce que l'enjeu est important pour notre ville.

Quand vous regardez l'écoquartier Victor Hugo, vous le voyez. Les immeubles d'activité qui ont été construits ou qui sont lancés sont importants. Orange va venir s'installer sur notre ville à partir du 2 janvier 2020, dans Résonance avec ses 400 salariés, de mémoire. Cela vient en complément et non à la place de l'immeuble de l'avenue Henri Ravera qui demeure également.

Mme BOUDJENAH.- C'est 800 salariés.

Mme le MAIRE. – Pardon, j'ai dit 400. Pour nous, il est donc extrêmement important de continuer à attirer de l'activité économique et des entreprises dans l'écoquartier Victor Hugo.

Celles et ceux qui s'intéressent à ces questions, avec lesquelles nous en discutons, notent que notre écoquartier Victor Hugo a un grand nombre de surfaces de mètres carrés d'activité économique.

Il est extrêmement important sur la ville de développer la mixité des fonctions, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, parce que l'activité économique fait aussi vivre une commune et nos commerces. Nous ferons de même sur les Mathurins où 100 000 m² de campus d'activité économique et commerciale sont prévus. Je pense que cela fait partie de ce qu'il faut continuer de faire pour notre commune.

Nous avons un taux d'emploi déficitaire. Demain, deux métros arrivent. Il faut que l'arrivée de ces métros - cela commence déjà - serve à cette dynamique pour développer cette mixité dont nous avons besoin dans la ville.

La mixité, c'est aussi le développement des espaces naturels et des espaces verts que nous allons poursuivre. Évidemment, je ne vais pas vous dire que le puits de tunnelier sur le parc Robespierre n'est pas dessus, il est y. Certes, ce parc est actuellement soustrait aux habitants, il sera en partie renaturé, une fois que le Grand Paris sera arrivé.

Comme vous le savez, la Société du Grand Paris a décidé de financer à hauteur de 3 M€ la reconstitution de cet espace que l'on souhaite naturel.

Je rappelle aussi que, dans le quartier de la Pierre Plate, le parc Mandela sera étendu d'un hectare supplémentaire et, sur les Mathurins, il est prévu l'extension du parc François Mitterrand. Il faut tenir ces équilibres et continuer à développer des espaces de nature dans notre ville.

Je ne développerai pas davantage puisque je serai trop longue. Je propose de m'en arrêter là pour

l'heure.

Nous prenons acte du fait que le débat a eu lieu.

02 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 : COMMUNE DE BAGNEUX (BUDGET ANNEXE : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES)

Mme le MAIRE.- Le budget proposé est de 18 000 €. Je pense qu'il n'y a pas de remarques.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

03 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2019

VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2019 : COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

Mme BOUDJENAH.- Il n'y a pas beaucoup d'ajustements. Il y a une augmentation d'un peu plus de 35 000 €, soit + 0,03 % du budget voté en 2019. Il s'agit essentiellement d'un ajustement à la hausse de certaines recettes. Notez que cela nous permet de réduire de nouveau le recours à l'emprunt de près d'1 M€. C'est une somme conséquente.

Un mot un peu plus détaillé sur le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle puisque c'est un des ajustements à la baisse en termes de recettes (-46 000 €) du fait que, depuis la loi de finance 2017, les fonds départementaux de péréquation de la TP sont intégrés à l'ensemble des variables d'ajustement des concours financiers de l'État aux collectivités.

Par conséquent, l'enveloppe baisse chaque année. De plus, de nouveaux critères de minoration étant maintenant appliqués, nous concernant puisqu'étant dans le département des Hauts-de-Seine, du fait qu'il est désormais tenu compte des recettes réelles de fonctionnement des départements, l'enveloppe attribuée au département, au sens territorial, des Hauts-de-Seine, a baissé de 43 %. Elle est passée d'un peu plus de 3,50 M€ en 2018 à 2 M€ en 2019, une baisse vraiment conséquente.

Bagneux continue de faire partie des villes qui peuvent bénéficier de ce fonds, mais avec une baisse de 46 000 € que nous devons acter dans cette décision modificative.

Les charges de personnel, quant à elles, sont en légère augmentation à plus de 30 000 €, essentiellement pour assurer, depuis la rentrée 2020, l'ouverture du nouveau groupe scolaire Rosenberg.

Le fonds de compensation des charges territoriales avec Vallée sud Grand Paris est, lui aussi, en baisse en termes de dépenses de 82 000 €, suite à la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées).

Peut-être un dernier mot sur les recettes d'investissement pour dire que nous avons perçu plus 258 000 € de FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Nous remercions nos services municipaux d'avoir monté les dossiers en conséquence, qui nous permettent de percevoir cette somme supplémentaire qui montre un haut niveau d'investissement qui nous permet de récupérer au total 2,70 M€ de FCTVA cette année.

Voilà pour l'essentiel de cette DM.

Mme le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Mme le MAIRE.- Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

04 - REMISES GRACIEUSES

REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2014, 2015, 2016, 2018 ET 2019

Mme le MAIRE.- Ces remises gracieuses concernent cinq débiteurs envers lesquels la commission de surendettement de la Banque de France s'est prononcée favorablement pour l'effacement de leur dette.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

05 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR LES ANNEES 2011 A 2019

Mme le MAIRE.- Cela concerne l'impossibilité pour la Trésorerie municipale de recouvrer ces sommes.

Y a-t-il des remarques ?

M. KONE. - Bonsoir Madame le Maire.

Pourquoi n'avons-nous pas, par calcul arithmétique, au moins le nombre exact de ces supposés débiteurs pour lesquels les sommes dues s'élèvent à environ 48 000 € ?

Nous aurions souhaité une visibilité sur le quota de ces débiteurs. Dans la précédente délibération, nous avons au moins un nombre précis. C'est pour une question de visibilité.

Mme le MAIRE.- Tout le monde comprend qu'il est interdit de donner le nom des personnes concernées. Nous calculerons le nombre.

Sur la période de 2011 à 2019, nous avons eu à traiter 950 dossiers. Cela va de 2 à 20 €. Les sommes ne sont pas grosses.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

06 - GARANTIES COMMUNALES

DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SA HLM IDF HABITAT POUR UN PRET TOTAL DE 10 046 439 €, SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 59 LOGEMENTS SOCIAUX AU 94, AVENUE ARISTIDE BRIAND A BAGNEUX

Mme le MAIRE.- Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Mme le MAIRE.- Il s'agit du programme mixte Casino pour lequel il y a du logement en accession et un peu de logements sociaux.

M. ROUSSEAU.- Nous voterons contre en cohérence avec nos votes.

Merci.

Mme le MAIRE.- Nous passons au vote.

☉ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

TARIFS

07 - CIMETIERE COMMUNAL

REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET DES TAXES FUNERAIRES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Mme le MAIRE.- Ces tarifs augmentent de 1,5 %.

Il n'y a pas de souci ?...

☉ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

08 - CIMETIERE COMMUNAL

REVALORISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS NECESSAIRES AUX OBSEQUES, INHUMATIONS ET EXHUMATIONS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Mme le MAIRE.- Là aussi, les tarifs augmentent de 1,5 %.

Nous passons au vote.

☉ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

09 - ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

APPROBATION DE LA REVALORISATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES.

Mme le MAIRE.- Les tarifs augmentent de 1,5 %.

Nous passons au vote.

☉ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

10 - ARTOTHEQUE - CREATION DE TARIFS A DESTINATION DES ENTREPRISES

CREATION DE TARIFS A DESTINATION DES ENTREPRISES POUR L'EMPRUNT D'ŒUVRES D'ART A

L'ARTOTHEQUE

Mme le MAIRE.- L'Artothèque est le prêt d'œuvres d'art à titre gratuit. Nous avons été sollicités par des entreprises qui souhaiteraient pouvoir bénéficier de ces prêts d'œuvres culturelles pour leurs entreprises.

Nous votons un tarif pour leur permettre d'y accéder.

M. ROUSSEAU.- Madame le Maire, pourriez-vous préciser votre propos, s'il vous plaît ? Vous nous avez dit que des entreprises ont demandé. Combien d'entreprises seraient intéressées ? Nous nous sommes dit qu'il y avait très certainement de la demande.

Patrick ALEXANIAN va peut-être répondre.

M. ALEXANIAN.- Nous avons eu effectivement des demandes, maintenant que cette action s'est un peu étendue. Nous faisons même des propositions à de grandes entreprises et nous avons même des demandes hors Bagneux.

Monsieur, par votre vote, vous avez créé une initiative formidable. Vous me connaissez, je fais partie du clan de ceux qui veulent faire payer les riches. C'est la raison pour laquelle nous faisons payer les entreprises alors que, pour les particuliers, c'est gratuit. C'est comme cela que l'on finance un bon service public. Pas toutes les entreprises, pas les petites, vous l'avez noté aussi, comme quoi, vous aviez bien lu et c'est très bien, je vous en félicite. Mais nous allons faire payer celles qui peuvent, ce qui est sain dans une bonne gestion. Cela montre le succès de cette initiative culturelle, mais aussi humaine.

M. ZANI.- 15 € par mois, ce n'est vraiment pas énorme. Je ne comprends pas que les sociétés de moins de 10 salariés en sont exonérées. Pourquoi cette exonération ?

M. ALEXANIAN.- Je viens de répondre.

M. ZANI.- Je n'ai pas 9 salariés.

Mme le MAIRE.- Ce que nous vous proposons au Conseil municipal, c'est pour les toutes petites entreprises. Nous nous sommes dit que nous pouvions faire un prêt à titre gracieux, comme nous le faisons pour les habitants de Bagneux parce qu'il est plus difficile pour les petites entreprises d'avoir à supporter des frais supplémentaires. Si elles souhaitent en bénéficier tant mieux.

C'est un prix très raisonnable que l'on propose de payer aux entreprises plus importantes. Cela reste de l'ordre du symbole. C'est une petite somme. Si nous étions envahis de demandes, nous pourrions augmenter.

M. ALEXANIAN. – Monsieur Zani, j'espère que ce n'est pas une découverte que le courant politique que je représente aide les petites entreprises qui sont aujourd'hui massacrées. On veut faire payer les riches et les petites entreprises n'en font pas partie. Nous aidons le coiffeur et les petites entreprises de cette ville. Nous voulons les aider, c'est clair et net. Si vous voulez me donner une raison, c'est celle-ci. Ce n'est pas sur eux que la représentation nationale devrait se faire. Il y a beaucoup d'argent ailleurs et, comme vous l'avez dit, Madame le Maire, c'est assez raisonnable.

Sortez de là, Monsieur Zani, en ayant appris que nous aidons les petites entreprises et ce Conseil municipal aura servi.

M. ZANI.- Puisqu'il me taquine je vais aussi le faire. C'est une question que j'adresse à mon

collègue Alexanian. De mémoire, cela a été créé en 1990 par le ministère de la culture. À cette époque, on donnait des subventions aux communes. La question est : cette subvention donnée à la création de ce phénomène existe-t-elle encore en 2019 ?

M. ALEXANIAN.- Je vois à quoi tu fais allusion. Ce n'est pas une subvention, les dons et les activités culturelles génèrent une réduction d'impôt.

Mme le MAIRE.- Je pense que c'est du 1 % culturel.

M. ALEXANIAN. – Ce n'est pas de cela dont il parle. Ces dons et locations sont susceptibles d'obtenir une réduction d'impôt au titre de la niche fiscale culture. C'est bien de cela dont tu parles ? Excuse-moi de te tutoyer.

M. ZANI.- Oui.

Mme le MAIRE.- Nous n'allons pas y passer la soirée.

Je vous propose de voter pour le tarif modeste appliqué aux entreprises. Cela nous permettra de leur louer des œuvres d'art à un prix raisonnable.

Nous passons au vote.

Je suppose que tout le monde est favorable.

M. ALEXANIAN.- La culture rejoint tous les cœurs.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

11 - TARIFS/DROITS DE VOIRIE

REVALORISATION DES DROITS DE VOIRIE POUR LES ANNEES 2020 ET 2021

Mme le MAIRE.- Je ne vous relis pas toute la délibération puisque vous avez les prix pour les bateaux, les grues, les redevances pour les tournages cinématographiques et l'installation de consignes de retrait de colis sur l'espace public.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

AMÉNAGEMENT URBAIN

12 - SEMABA / OPERATION IMMOBILIERE

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE 2018 - CONCESSION 77 AVENUE HENRI RAVERA

13 - SEMABA / OPERATION IMMOBILIERE

APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DE LA CONCESSION 77 AVENUE HENRI RAVERA

Mme SEISEN. – Deux délibérations concernent cette opération. Je traite des deux en même temps car il s'agit du même sujet.

La délibération 12 concerne le compte rendu annuel de la collectivité locale 2018 pour la concession au 77 avenue Henri Ravera, rentrée dans le cadre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre qui a abouti à la démolition de l'immeuble.

Cela s'est conclu le 25 janvier 2019 par la vente du terrain faisant apparaître un bilan actualisé d'un

déficit de 434 000 €. La première délibération est le CRAC et la deuxième, le bilan de clôture de cette concession qui ne repassera plus en Conseil municipal.

Mme le MAIRE.- Merci Madame Seisen. Cela fait cinq ou six fois que l'on parle du sujet en Conseil municipal. Nous en voyons le bout.

Nous passons au vote.

☉ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 12 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

☉ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 13 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

14 - SEMABA - ZAC

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE 2018 - ZAC RN 20 - ALBERT PETIT

15 - SEMABA - ZAC

APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DE LA ZAC RN20 ALBERT PETIT :

16 - SEMABA / OPERATION D'AMENAGEMENT

APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'EPT VALLEE SUD GRAND PARIS ET LA SEMABA CONCERNANT LE REVERSEMENT DE L'EXCEDENT CONSTATE AU BILAN DE CLOTURE DE LA ZAC ALBERT PETIT RN 20 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme SEISEN.- Trois délibérations concernent cette "vieille" ZAC.

La première porte sur l'approbation du compte rendu annuel de l'activité de la collectivité locale, la deuxième sur le bilan de clôture et la troisième, puisqu'il y a un excédent, consiste en une autorisation afin que le territoire nous reverse le boni lié au bilan de la ZAC.

Je ne refais pas toute l'histoire, je vous répreciserai simplement (on l'a oublié) qu'il s'agit de la ZAC qui a vu la création du marché Léo Ferré notamment, des logements sociaux (la résidence Léo Ferré) mais aussi l'aménagement de la place et les 20 000 m² de bureaux, qui sont plus récents, de l'immeuble Aristide.

Il y a eu un versement de 3 M€ en 2007 auxquels il faut ajouter 1 464 674 €, ce qui fait un bilan de cette ZAC de plus de 4,60 M€, mais il reste un peu moins de 1,50 M€ à nous reverser, à tomber dans les comptes de la ville.

Mme le MAIRE.- Nous en avons déjà parlé plusieurs fois au Conseil municipal.

Nous avons à approuver trois délibérations.

☞ *VOTE SUR LA DELIBERATION N° 14 : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

☞ *VOTE SUR LA DELIBERATION N° 15 : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

☞ *VOTE SUR LA DELIBERATION N° 16 : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

17 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LE DIOCESE DE NANTERRE PORTANT SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB N° 7 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?... Des soucis ?...

(Aucun.)

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

Mme le MAIRE.- J'en profite pour vous informer que l'église Saint-Hermeland sera inaugurée le samedi 18 janvier à 15 heures. Cela se fera en la présence du Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Je ne sais pas encore si la DRAC et la région Île-de-France seront là mais, ce qui est sûr, c'est qu'il y aura le Président du département.

Dans le cadre de la contractualisation ville-département, le département avait subventionné à hauteur de 450 000 €.

18 - ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO/OPERATION ODYSSEE

ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 18 M² SITUEE 113 RUE JEAN MARIN NAUDIN EN VUE D'UN CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Mme le MAIRE.- Je suppose que cela ne pose pas de souci.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

19 - ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO

APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DESAFFECTATION DU PARKING SITUE SUR LA PARCELLE S31 AVANT LE 31 DECEMBRE 2020

Mme le MAIRE.- Y a-t-il besoin d'y revenir ou tout le monde a bien compris de quoi il s'agissait ?...

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

20 - OUVERTURES DOMINICALES

AVIS CONSULTATIF DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OUVERTURE DES COMMERCE DE DETAIL LES DIMANCHES POUR L'ANNEE 2020

M. ROMERO AGUILA - Très rapidement, car nous n'allons pas nous étendre sur le sujet. La particularité est que, depuis dix ans, nous avons fait le bilan des commerces qui ont demandé ce

genre d'ouverture. Ils sont au nombre de six et ce ne sont pas toujours les mêmes. Ce n'est pas toujours récurrent.

Nous avons donc proposé deux listes en fonction des secteurs, une pour les commerces de catégorie traditionnelle de détail ou alimentaires et une pour les commerces d'équipement automobile et motocycle puisqu'ils ont des demandes particulières sur les journées portes ouvertes. La liste, proposée là, est établie en lien avec leurs besoins et l'ensemble des contraintes annuelles.

Mme le MAIRE.- Merci. Il s'agit des commerces qui négocient cette ouverture de cinq dimanches par an dans un cadre contractuel avec les organisations représentatives des salariés.

M. ROUSSEAU.- Madame le Maire, une remarque par rapport à ce qui vient d'être dit.

Nous avons ces deux listes et les commerces identifiés, mais ne pourrait-on pas ouvrir à aller chercher plus de possibilités vers d'autres commerces pour ceux qui voudraient ouvrir le dimanche ?

M. ROMERO AGUILA - Nous ne nous sommes pas bien compris.

Tous les commerces de la première liste peuvent ouvrir le dimanche. Il n'y a pas de problématique. Aucune autre demande n'est émise, il serait absurde d'avoir des ouvertures le dimanche et aucun commerce d'ouvert parce qu'il n'y aurait pas de demande.

Il faut savoir que les commerces de petite taille se retrouvent parfois dans des situations où ils peuvent ouvrir le dimanche et, parfois, où ils ne le peuvent pas parce que cela les contraint à verser des indemnités aux salariés travaillant le dimanche.

Bien entendu, nous serions ouverts à analyser et à étudier cette ouverture des dimanches supplémentaires, mais ce n'est pas le cas. On ne va pas penser, comme Monsieur Macron, que tout le monde veut faire la fête le dimanche, 12 dimanches par an. Nous essayons de le faire dans la réalité de ce qui se pose dans notre ville et non dans une vision purement théorique.

Ne soyez pas inquiets, nous sommes vigilants sur ce point.

Mme le MAIRE.- Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

21 - PROGRAMMATION COMMERCIALE PLACE LUCIE AUBRAC

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET "INVENTONS LE COMMERCE" DE LA PLACE LUCIE AUBRAC

M. ROMERO AGUILA. - Il y a des demandes importantes sur la question des commerces dans la ville et l'arrivée des métros est un moment important et une opportunité pour la ville pour élargir l'offre commerciale. Nous tenions également à faire en sorte que toute création ou proposition émanant des Balnéolaises et Balnéolais soit étudiée. Nous proposons donc un dispositif sur l'îlot G1, c'est-à-dire les premiers 800 m² de commerces qui seront ouverts en 2023, permettant à tous les porteurs de projets de la ville de candidater avec une dimension innovante

dans ce qu'ils proposent. Nous serons sur des critères d'animation de la ville, d'ouverture large puisque c'est ce qu'il manque un peu dans la ville et la partie qui serait un peu originale dans les propositions qui seraient faites, afin que les Balnéolaises et les Balnéolais puissent avoir un accès privilégié aux propositions faites, afin qu'on ne les oublie pas.

C'est une manière d'inventer les commerces et de redonner aux habitants leur force de proposition dans ce qu'ils attendent, de leur permettre d'être eux-mêmes porteurs de ces projets, que ce ne soit pas simplement des projets qui viendraient de l'extérieur et qui s'imposeraient à nous.

C'est une dimension que de faire participer tout le monde.

J'entends très souvent beaucoup de choses sur la question commerciale. Là, les choses sont sur la table, elles sont proposées. Je crois que c'est à la créativité de chacun de pouvoir y participer. Je pense que ce sera un moment intéressant que de voir nos concitoyens se saisir de cette opportunité pour créer les commerces qu'ils veulent dans la ville.

Mme le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. ZANI.- La première question, tout à l'heure, Mme le Maire a parlé du site des Mathurins concernant les commerces, qui est situé au Sud de la ville. Vous, vous parlez de l'écoquartier qui est situé au Nord de la ville. Bagneux n'est pas faite que de Sud et de Nord. Et les autres quartiers ? Il y a le Centre, il y a l'Est, il y a l'Ouest et vous n'en parlez pas. Les commerces sont totalement dépourvus, c'est-à-dire que lorsqu'une boutique ferme, on n'a pas de repreneur. Le problème est là.

On ne va pas développer, je vous vois sourire, alors, j'arrête la torture.

M. ROMERO AGUILA - Vous avez une vision bizarre de la torture.

M. ZANI. - Vous ne parlez que de l'écoquartier comme si toute la population était concentrée là-bas.

S'il vous plaît, vous n'avez pas droit à la parole, c'est moi qui parle. Maintenant, c'est comme cela ! Je fais comme Mme le Maire !

(Rires...)

M. ZANI. - Ceci concerne les commerces. Vous avez le temps d'y répondre.

J'ai une deuxième question. Vous avez dit qu'un élu de l'opposition fera partie du jury. Par quelle procédure sera désigné ce représentant, compte tenu qu'au sein de notre Conseil municipal, nous sommes deux groupes de l'opposition qui se distinguent ? Voilà pour la première.

La deuxième question : il me semble que c'est en 2020, peut-être que l'on ne sera même pas concerné !

(Rires...)

M. ROMERO AGUILA - Je ne sais pas si la première question était une question. Ceci dit, nous avons des ordres du jour dans les Conseils municipaux, ce n'est pas l'assemblée générale permanente. Aussi, nous présentons les délibérations telles qu'elles sont et répondons.

Il s'agit d'une délibération qui concerne la ZAC d'écoquartier Victor Hugo. Ce n'est pas un débat au café du commerce sur les commerces dans la ville et l'ensemble de la ville.

Là, je vous propose quelque chose d'un peu cadré et de sérieux, c'est ainsi que nous organisons les

débats, c'est plutôt une bonne chose.

C'est ce sujet qui est sur la table, c'est pour cela que l'on ne parle pas d'autres choses. Nous pourrions, si vous le voulez Monsieur Zani, à la sortie du Conseil municipal parler d'autres choses, ce sera avec grand plaisir.

Sur la question que vous posez, les choses sont relativement simples. Lorsque vous avez ce genre de commission et de jury, une partie est représentée par la majorité et, proportionnellement aux résultats obtenus aux élections, par un ou plusieurs représentants. Nous avons souhaité un représentant de l'opposition pour avoir une vision large de la ville. En général, cela se passe ainsi dans la plupart des institutions et comme un groupe de l'opposition aura peut-être un peu plus de voix, vous devrez piocher au sein de ce groupe. Il est assez peu probable qu'il y ait 5 % et 5 %. Peut-être que l'un aura 6 % et l'autre 4 %.

M. ZANI.- C'est en 2020.

Mme MOUTAOUKIL. - Nous avons le temps.

Mme le MAIRE.- Vous avez noté qu'il est marqué que le jury de sélection sera composé du Maire, des élus titulaires des délégations d'aménagement et du commerce, d'un élu de l'opposition municipale que nous proposons de ne pas désigner ce soir puisque les élections municipales auront lieu le 15 mars prochain. Nous délibérerons à nouveau suite à l'élection pour dire qui siège dans ce jury.

L'important pour nous est de lancer une procédure sur l'implantation de nouvelles cellules commerciales. Celles-ci vont venir s'implanter dans un endroit évidemment très stratégique et privilégié au pied de deux métros. Les sollicitations sont multiples. C'est pour cela que nous avons proposé de faire cet appel à candidatures. Des personnes déposent des dossiers et le jury choisit les dossiers qui lui paraissent les plus solides. Ils optent pour des commerces viables, qui vont perdurer dans ce quartier. Il faut qu'ils aient une certaine solidité, la capacité à s'implanter, à faire face aux loyers, etc. Vous voyez bien toutes ces questions.

Pour élargir le champ de propositions que nous allons avoir, il nous a semblé que le mieux était de permettre à des commerçants et à des entrepreneurs Balnéolais de répondre, mais aussi à d'autres qui ne seraient pas à Bagneux qui souhaiteraient venir s'implanter.

C'est l'objet de cet appel à candidatures.

M. ROUSSEAU.- Madame le Maire, vous nous avez dit que nous délibérerions à nouveau. Je ne sais pas si ce sera le 28 janvier ou lors d'un prochain conseil.

Mme le MAIRE.- Ce sera après les élections.

M. ROUSSEAU. – C'est ce que je voulais vous faire préciser. Cela paraît de bon sens. Nous verrons en fonction de la situation. Je voulais vous le faire préciser parce que ce n'était pas précis.

Mme le MAIRE.- Si.

J'avais cru être claire. C'est bien après la séquence électorale.

Nous passons au vote.

☉ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

22 - DSP DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT**NOUVELLE REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR - MISE A JOUR DES MODALITES D'ABONNEMENTS POUR LES COMMERÇANTS EXTERIEURS AU MARCHE LEO FERRE**

M. ROMERO AGUILA - Le marché a repris la totalité de son emprise habituelle, libérant les différentes rues aux abords. Le remplacement se fait depuis un certain nombre de semaines, il prend son rythme de croisière.

Nous avons pris un certain nombre d'engagements auprès des commerçants. Nous leur avons indiqué qu'ils auraient la possibilité de s'abonner, même les commerçants à l'extérieur de la Halle. C'est un élément éminemment social dans la proposition que nous faisons puisque ces commerçants auront la possibilité d'avoir une place en titre, soit le jeudi, soit le dimanche, soit le jeudi et le dimanche, jours d'implantation de ces commerçants en dehors de la Halle. Il fallait pour cela changer le règlement intérieur. C'est pour cela que nous vous demandons, entre autres, de voter sur le nouveau règlement intérieur dans lequel cet élément est abondé.

L'autre élément est que la propreté soit davantage respectée et donc intégrée au nouveau règlement intérieur.

Nous avons la dimension sociale qui déprécise un peu les commerçants, d'une part, mais qui nous permet en tant que ville de reprendre la main sur les commerçants extérieurs. Chaque fois qu'un commerçant voudra partir et céder son emplacement, la ville aura un regard sur le commerçant qui viendra. Cela nous permettra progressivement de monter en qualité sur la proposition faite sur le marché.

C'est tout cela qui est intégré au nouveau règlement intérieur qui est, de fait, définitif dans l'état actuel du marché.

Merci.

Mme le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme MEKER.- J'ai une mini-remarque. Il s'agit bien dans le règlement intérieur de question de propreté mais aussi de question de réduction des déchets. Il s'agit d'interdire les sacs plastiques, ce qui est légal, et de le faire grandement, d'abord parce qu'ils volent partout, ensuite parce que c'est extrêmement polluant. Voilà pourquoi nous travaillons aussi sur la question de réduction des déchets dans ce règlement intérieur. Il y aura des suites.

Mme le MAIRE.- Tout à fait.

Il n'y a pas de remarque ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE.- Je vous propose de passer à la délibération n° 45. Elle est placée à la fin de l'ordre du jour alors qu'elle concerne toujours le même sujet, celui d'approuver l'évolution des tarifs et des redevances du marché.

Il nous semble plus logique de la passer maintenant.

45 - DSP DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

APPROBATION DE L'EVOLUTION DES TARIFS ET REDEVANCES

M. ROMERO AGUILA - Nous avons gelé les tarifs du mètre linéaire des commerçants depuis le début des travaux puisqu'il nous semblait, même si nous restions ouverts pour le marché, qu'il y avait, de manière assez diffuse, une perte de chiffre d'affaires pour les commerçants.

Nous avons réintégré le marché. Il nous est venu une demande assez précise de la part de délégataires qui nous indiquaient qu'ils souhaitaient non seulement une augmentation, mais de fait, un rattrapage des tarifs depuis deux ans.

Nous ne ferons pas ce rattrapage parce que nous estimons qu'il faut un temps pour que les commerçants puissent reprendre une partie de leur chiffre d'affaires alors que le marché se réinstalle et reprend force et vigueur. Il est important de ce point de vue de maintenir les tarifs. Ce choix a été fait au sein de la municipalité car la demande des délégataires était forte. C'est ce que je vous demande de valider ce soir.

Merci.

Mme le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous gardons donc les mêmes tarifs, pour l'instant, pour le marché Léo Ferré afin de permettre la réouverture complète du marché avec la Halle et la place refaites. Que le marché reprenne, même s'il y a toujours eu du monde : nous avons réussi à maintenir le marché malgré la période de travaux, ce qui était difficile, mais les commerçants ont aussi subi des désagréments pendant toute cette période, compliquée pour eux en termes d'installation et de fréquentation.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE.- Je vous remercie.

SERVICES TECHNIQUES

23 - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - 2 LOTS MENUISERIES BOIS ET COUVERTURES/CHARPENTES

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

Mme le MAIRE.- Je pense qu'il n'y a pas de souci ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

24 - MARCHÉ DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DU CENTRE-VILLE DE BAGNEUX - LOT 2-3-4-6 ET 7

APPROBATION DE L'AVENANT 2 AUX MARCHES 890902,890904, DE L'AVENANT 3 AUX MARCHES 890906,890907, DE L'AVENANT 4 AU MARCHÉ 890903 ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE.- Nous prolongeons la durée d'exécution des lots d'un mois pour permettre la finalisation des travaux.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

25 - CHARTE D'ENGAGEMENT TRIPARTITE - COMPOSTEURS DE QUARTIER

BUDGET PARTICIPATIF 2018 - CHARTE TRIPARTITE D'ENGAGEMENT ET D'UTILISATION DE COMPOSTEURS DE QUARTIER - VILLE DE BAGNEUX / VSGP / BAGNEUX ENVIRONNEMENT

M. PINARD.- Il s'agit de la charte d'engagement tripartite composée de la ville de Bagneux, de la VSGP et de Bagneux Environnement ; charte tripartite d'engagement qui concerne l'utilisation des composteurs.

Ce projet vise à la réduction des déchets (gestion et traitement) en l'implantation de 10 points de compostage partagés dans l'espace public et de deux poulaillers.

Ce projet, réalisé en 2019, est soutenu par le Territoire Vallée Sud – Grand Paris à qui revient la compétence "gestion et traitement des déchets", avec la fourniture à titre gratuit de l'ensemble de l'équipement de compostage et un suivi assuré par un Maître Composteur.

Ce projet est porté localement par l'Association Bagneux Environnement.

À ce jour, près de 170 foyers utilisent ces composteurs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la charte tripartite d'engagement et d'utilisation des composteurs ainsi que tout acte référent à la mise en œuvre de composteurs partagés de quartier puisse être pris et d'autoriser Mme le Maire à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

Mme le MAIRE.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

26 - SUBVENTION FÊTE DES VENDANGES 2019

APPROBATION DE LA CONVENTION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU SYCTOM POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS ÉCOLOGIQUES SUR LA FÊTE DES VENDANGES 2019 ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE.- Nous avons obtenu cette subvention de 9 242 €.

Là, il s'agit d'approuver la convention de versement de la subvention par le Sycotom.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

27 - PROJET DE RESSOURCERIE

APPROBATION DE LA CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE LA REGION ÎLE DE FRANCE A LA VILLE DE BAGNEUX POUR LE PROJET DE RESSOURCERIE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER.

Mme BOUDJENAH.- Nous avons évoqué ici ce projet au moment de la demande de subvention.

Là, il s'agit d'approuver la convention de versement d'une subvention de la région sur ce projet qui, je vous le rappelle, a plusieurs objectifs : un objectif de développement, de lien social et de réduction des déchets.

L'Association Bagneux Environnement qui développe déjà de nombreux projets pédagogiques de préservation et de valorisation de l'environnement ainsi que de réemploi porte depuis longtemps un projet commun de création d'une ressourcerie. Cela va évidemment dans le sens de ce qui se dessine notamment dans le cadre du plan climat, air et énergie métropolitain, un territoire zéro déchet avec comme but la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au traitement des déchets.

Nous venons de voir le projet des composteurs issu du budget participatif. Il est important de souligner que c'est un travail en commun entre la ville et les citoyens engagés sur ces questions qui permet de faire naître des projets aussi innovants.

C'est en particulier au moment du temps fort citoyen « # Pas Sans Vous » en 2016 qu'un travail de faisabilité plus concret a été mis en place notamment pour rechercher du foncier disponible. Cela nous a pris un peu de temps mais, depuis plusieurs comités de pilotage, depuis 2018, nous avons identifié et stabilisé un lieu bien précis, en l'occurrence le hangar mitoyen au gymnase Romain Rolland, près de l'Agrocité où est également prévue, en 2020, la concrétisation d'un recyclage. Cela faisait partie du projet porté par AAA aux côtés de l'Agrocité.

Je souhaite également signaler que, dans le cadre de la deuxième saison du budget participatif, un projet (Fab Lab), également retenu après vote des habitants, trouvera à se "loger" également sur ce site.

Nous allons vers un pôle important autour de bonnes pratiques pour préserver la nature et la planète.

Aussi, il me semble important que, ce soir, nous puissions délibérer sur cette subvention dont je vous précise le montant : 69 000 € que la région Île-de-France nous accorde au titre du dispositif de soutien régional à la gestion des déchets. Cela servira à aménager et à équiper le local pour accueillir cette future ressourcerie, projet qui est en train d'être travaillé avec les habitants puisque deux réunions ont eu lieu récemment, l'une en octobre et l'autre en novembre, pour préfigurer la manière dont cette ressourcerie sera appropriée par le maximum d'habitants.

Ce projet devrait voir le jour d'ici à 2020 ou début 2021 puisque ce projet, important, va nécessiter

un permis de construire.

Mme le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

28 - SIFUREP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FUNERAIRE POUR LA REGION PARISIENNE)

RAPPORT D'ACTIVITE DU SIFUREP POUR L'ANNEE 2018

Mme le MAIRE.- Je pense qu'il n'y a pas de souci puisque c'est un des rapports que nous vous présentons habituellement dans les Conseils municipaux de toutes les collectivités adhérentes.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

29 - SICOMU (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS)

RAPPORT D'ACTIVITE DU SICOMU POUR L'ANNEE 2018

Mme le MAIRE.- C'est le rapport de 2018. Au 31 décembre, nous aurons fini de parler du cimetière intercommunal de l'Orme à Moineaux des Ulis.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ASSURANCES

30 - MARCHE ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT

Mme le MAIRE.- C'est la Société SMACL Assurance qui a remporté le marché.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. KONE.- Un simple changement de contrat d'assurance et hop ! Nous engrangeons une économie de 25 216 €. Ceci va dans le sens bien entendu de ce que nous proposons au quotidien : quand la volonté est là, on est capable d'accrocher quelque chose de positif pour encore davantage raffermir nos ressources financières.

M. ZANI.- Nous sommes dans les contrats d'assurance.

(Intervention hors micro.)

M. KONE.- Oui.

On voit bien que l'on peut encore avoir des marges de manœuvre avec les contrats de téléphonie, de maintenance informatique et d'entretien de la ville.

Merci.

Mme GABIACHE.- En effet, nous pouvons faire des efforts, cela s'appelle une commission d'appel d'offres dans laquelle on peut travailler sur des offres et des critères afin de baisser les

dépenses. Nous sommes quelques élus à y être souvent présents et à avoir du mal à obtenir le quorum avec tout le monde. Je vous invite fortement à être présent à ces commissions d'appel d'offres dans lesquelles nous travaillons sur des offres adaptées financièrement à la ville. Je peux vous dire que c'est un travail de tous les jours, accompagné par les services, un travail assez rigoureux. Nous arrivons à faire des économies, mais il faut y travailler.

Mme le MAIRE.- On ne va pas polémiquer sur les assurances.

M. ZANI.- Depuis le début de la mandature, je suis membre de la commission des appels d'offres. J'ai bien précisé qu'à toutes les commissions qui se déroulent le matin, je serais présent. Pour les commissions qui se déroulent l'après-midi, j'ai des contraintes professionnelles auxquelles je ne peux pas déroger. Et lorsque l'on n'a pas envie que M. Zani soit là, on fait la commission à 15 heures. Tant que la commission est faite à 15 heures, que le quorum soit atteint ou pas, je serai absent et vous le savez très bien.

Mme GABIACHE.- Je suis très heureuse de savoir que nous avons la même contrainte professionnelle, celle de ne pas pouvoir être présente l'après-midi. C'est pourquoi elles ont lieu le matin.

Mme le MAIRE.- Tout cela étant dit, nous votons le contrat d'assurance qui a été retenu. Les prix sont ceux que nous donne la commission d'appel d'offres.

S'agissant des prix, j'attire votre attention sur le fait que l'on peut avoir des prix très intéressants et s'apercevoir ensuite que les services ne sont pas très bons. Nous avons quelques expériences de prix revus à la baisse avec un service parfois médiocre. Je ne citerai pas qui. Attention donc à toute cette course en avant pour tirer toujours le prix le plus bas possible, parce qu'il faut la qualité de service.

Pour ce contrat, ce n'est pas le cas, mais cela nous est arrivé pour d'autres marchés.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

31 - MARCHE DE PRESTATIONS DE SECURITE, DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE DES ACTIVITES MUNICIPALES DE LA VILLE DE BAGNEUX

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE

Mme le MAIRE.- C'est un marché que nous signons quand il y a besoin de faire surveiller les initiatives. C'est la Société SGE Sécurité qui est lauréate.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

32 - COFINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU COFINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE POUR L'ANNEE 2019 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER.

Mme le MAIRE.- L'ARS finance ce poste à hauteur de 30 000 €, donc à hauteur de 50 %. Je vous annonce que Charlotte Ropert vient de prendre ses fonctions, puisque notre ancienne coordinatrice est partie.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

33 - CONVENTION DU SERVICE SANITAIRE DE LA FACULTE DENTAIRE DE MONTROUGE.

APPROBATION DE LA CONVENTION DU SERVICE SANITAIRE DE LA FACULTE DENTAIRE DE MONTROUGE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE.- C'est une très bonne initiative. Un service sanitaire est lancé depuis la rentrée 2018 pour les étudiants en santé afin de les sensibiliser notamment sur les enjeux de prévention et de promotion de la santé.

C'est une période de formation pour eux. Nous avons identifié des besoins pour nous en matière de prévention santé bucco-dentaire, notamment en direction des enfants et des jeunes. Nous allons travailler avec la Fac de chirurgie dentaire de Montrouge pour déployer des actions avec des étudiants en cinquième année en odontologie. C'est très bien pour la ville et ses étudiants.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

34 - ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE DE LABEL COMMUNE DONNEUR

APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE "COMMUNE DONNEUR" PORTE PAR L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Mme le MAIRE.- Depuis 2015, la commune s'est à nouveau engagée à soutenir le partenariat avec l'établissement français du sang et l'antenne balnéolaie de la Croix-Rouge Française. Nous l'accueillons donc régulièrement à la salle des Fêtes des collectes de sang. Nous souhaitons candidater pour le label commune donneur, compte tenu de notre action. C'est l'établissement français du sang qui nous l'a proposé compte tenu de notre renforcement.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CULTURE

35 - AVENANT N° 12 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE

APPROBATION DE L'AVENANT N° 12 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNEE AVEC L'ASSOCIATION "LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE" ET AUTORISATION

DONNEE A MADAME LE MAIRE OU SON REPRESENTANT DE LE SIGNER.

M. ALEXANIAN.- En deux mots, le PPCM, bien connu chez nous, a fait une modification juridique. Il s'est créé en SASU. Le PPCM en est l'unique actionnaire. En gros pour résumer, cela lui permettra de mettre les doigts dans l'activité commerciale, celle de la création artistique rémunérée. Dans la mesure où nous le finançons et le subventionnons pour des activités culturelles et de service public, cela nécessite un avenant à la convention qui le lie avec nous, avenant qui dit que la ville souhaite avoir un regard sur l'activité de cette Société pour en tirer les enseignements nécessaires. Il le faut pour préserver les missions que nous lui avons confiées. Nous nous adaptons à un changement de statut pour préserver le maintien de l'activité de service public culturel.

Mme le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ?

M. ROUSSEAU.- Juste pour faire préciser le propos évoqué à l'instant, pourquoi le capital de la Société n'est-il pas ouvert à d'autres investisseurs ?

M. ALEXANIAN.- Ils veulent en garder la maîtrise.

Ils sont dans une affaire culturelle tout de même, le but n'est pas de faire de l'argent mais de développer leur savoir-faire culturel et de permettre, en exportant du savoir-faire rémunéré, de soutenir l'ensemble de l'activité. Le but n'est pas de multiplier, mais qu'ils se rémunèrent. C'est pour cela qu'ils sont l'actionnaire unique.

Mme le MAIRE.- Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

36 - SUBVENTION/RESTAURATION DU TABLEAU DE SAINT HERBLAND (SAINT-HERMELAND)

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DU TABLEAU DE SAINT HERBLAND (SAINT HERMELAND) ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET LA VILLE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE OU SON(SA) REPRESENTANT(E) DE LA SIGNER

Mme MEKER.- C'est une belle histoire qui va de pair avec les bonnes surprises que nous a révélées tout le travail fait autour de l'église Saint Hermeland.

Il s'agit d'un tableau connu, accroché dans l'église dans les années 1920 qui avait disparu. La paroisse s'en était un peu débarrassée mais les services municipaux l'avaient récupéré. Il était au Clos des Sources, stocké avec pas mal d'éléments qui venaient de la paroisse. Beaucoup d'éléments sont repartis en particulier tout ce qui était religieux. Assez vite, nous avons redonné à la paroisse ce qui lui revenait de droit.

Ce tableau a été vu par la responsable de notre service archives, Valérie Maillet. Il était en fort mauvais état, mais elle a vu qu'elle avait à faire à une œuvre importante. Effectivement, ce tableau, qui représente Saint Herbland, a été peint par Pascal Dagnan-Bouveret en 1878, connu pour une belle esquisse qui fait partie des collections des musées de la ville de Paris.

Cette peinture est d'une très grande qualité. L'artiste est qualifié de pompier (fin XIXe), mais avec un style extrêmement pointu et de grande qualité, plutôt symboliste surtout quand il peint des œuvres religieuses parce qu'il s'en donne à cœur joie. Vous avez un magnifique saint en pleine extase. C'est une très belle œuvre d'une très grande qualité.

L'état de conservation était tel qu'il fallait absolument restaurer le tableau.

Du fait de sa qualité, il a été présenté à la grande exposition qui s'est tenue pendant l'automne, l'exposition Trésors de banlieue dans la Halle des Grésillons à Gennevilliers, une exposition qui a peut-être été prolongée, mais qui devait se terminer le 30 novembre.

Ce tableau, vous le verrez bien sûr, puisqu'il sera à nouveau accroché dans l'église Saint Hermeland dès que la restauration sera terminée. C'est un très beau tableau.

Le propos de la délibération est d'autoriser Mme le Maire a accepté une subvention proposée par le Conseil départemental pour réaliser les travaux de restauration du tableau.

Le montant de cette subvention s'élèverait à environ 6 000 €.

Mme le MAIRE.- Merci beaucoup.

Je pense qu'il sera réinstallé pour l'inauguration ?

Mme MEKER. - Je le pense.

Pour remettre les œuvres d'art en place y compris le très beau tableau de l'école de Tivoli qui va réintégrer l'église, il ne faut plus du tout de poussière.

C'est un peu la question. Mais je pense que oui.

M. ALEXANIAN.- Ce n'est pas gagné.

Mme MEKER. - On espère qu'il y aura moins de poussière qu'actuellement.

Mme le MAIRE.- On le mettra plus tard si ce n'est pas possible avant.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PETITE ENFANCE

37 - SUBVENTION PROJET "S'EVEILLER EN CULTURE"

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FA7 ET I'AM A BIRD NOW

M. LE THOMAS.- Il s'agit d'approuver le versement des sommes qui avaient déjà fait l'objet d'une délibération lors d'un précédent Conseil municipal. Il s'agit de signer pour percevoir ces deux subventions dues à ces deux associations qui ont des activités culturelles au sein de nos structures de petite enfance.

Mme le MAIRE.- Il y a eu 8 000 € pour une association et 7 000 € pour l'autre.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

M. ALEXANIAN.- Ils font un travail culturel remarquable.

Mme le MAIRE.- Tu as raison. Nous connaissons ces compagnies puisqu'elles sont déjà intervenues dans les écoles Henri Wallon et Joliot Curie. Ce sont des compagnies très intéressantes.

38 - AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019

APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019 A PASSER AVEC LA

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

M. LE THOMAS.- Il s'agit d'une subvention pour obtenir, dans le cadre du contrat enfance jeunesse qui nous lie avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2016 et 2019, un demi-poste supplémentaire au regard de la situation. Le nombre d'assistantes maternelles sur la ville s'élève à 245. Il y a besoin, au sein du RAM, d'un demi-poste supplémentaire, qui nous serait subventionné.

La note fait également figurer l'acquisition de cinq berceaux au sein de la nouvelle crèche d'entreprise puisque l'on a négocié, avec Babilou, la possibilité d'avoir cette acquisition grâce à une aide du département - une fois n'est pas coutume et c'est bien de la pendre - à hauteur de 80 à 90 €. Cela ne compense pas son désengagement auprès de la petite enfance qui impacte aussi le budget communal.

J'en profite pour répondre aussi à la première discussion que nous avons en début de Conseil sur le budget et les prévisions budgétaires pour l'année à venir : quand on parle de nombre de fonctionnaires sur la ville, il faut se rappeler aussi que le désengagement du département, malgré les 532 M€ non utilisés au budget, impacte considérablement notre collectivité puisqu'il nous faut maintenant prendre en compte progressivement ce personnel dans le financement de la petite enfance. Ce qui nous amène en quelques années à passer de 1,80 M€ à 5 M€ sur le budget communal, de plus, dans une période où nous avons perdu 17 M€.

Mme le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur le point ou sur cet avenant ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RESTAURATION

39 - RESTAURATION - ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE MALAKOFF ET BAGNEUX

APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LA CONFERENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DE RESTAURATION COLLECTIVE ENTRE MALAKOFF ET BAGNEUX

Mme DAVID.- C'est une délibération habituelle puisque, chaque fois que nous avons une réunion d'entente communale, nous devons passer dans chacun des Conseils municipaux (Malakoff et Bagneux) et valider des décisions prises à cette réunion.

Nous nous sommes réunis le 9 décembre. Vous avez peut-être des questions.

Il est important d'avoir acté l'augmentation de 50 000 € au budget pour augmenter les produits certifiés. Cela représente ainsi une petite augmentation.

Mme le Maire l'avait dit quand on a parlé des orientations budgétaires. Cette année, on a mis 150 000 € supplémentaires pour atteindre les 20 % de bio et avoir de nouveau le label ecocert en cuisine.

Nous n'avons pas pu fixer le prix du repas puisque nous ne connaissons pas encore l'indice utilisé dans la formule de calcul. Cela fera l'objet d'un retour vers Malakoff quand nous aurons cet indice.

Nous avons parlé du fonctionnement, vous avez tout dans la note si vous avez des questions.

Mme le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. ROUSSEAU.- J'ai une remarque : l'opposition n'est pas dans l'entente intercommunale, donc nous sommes un peu en dehors.

Mme DAVID.- Le principe juridique de cette entente est que tous les Conseillers municipaux soient informés en toute transparence puisque c'est le compte rendu, complètement en transparence, de l'entente.

Tout ce dont nous discutons se trouve dans cette délibération.

Mme le MAIRE.- Merci.

Nous passons au vote

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

ADHÉSION

40 - ADHESION A L'ASSOCIATION D'INGENIERIE DE LA NATURE EN VILLE, "PLANTE ET CITE"

M. PINARD.- Cette association est un acteur clé d'ingénierie de la nature en ville. C'est une association de loi 1901 parrainée par l'Association des Maires de France et au service des collectivités territoriales et des entreprises du paysage.

Cette association est également reconnue comme Centre Technique National d'Étude et d'Expérimentation sur les espaces verts par les ministères de l'agriculture et du Développement durable.

En 2019, Plante et Cité compte 600 structures adhérentes.

Outre le partage d'expériences, l'association coordonne des programmes d'étude et d'expérimentation pour la gestion différenciée à la comparaison des méthodes alternatives de désherbage, les bienfaits du végétal sur la santé et le bien-être, la diversification de la gamme végétale en ville et aussi l'économie de l'eau.

L'association permet la mise en réseau des acteurs du développement durable au sein des collectivités et propose des formations, veillées, journées techniques, webinaires qui pourraient bénéficier aux services concernés de la ville.

En adhérant à cette association, la ville de Bagneux participera à un effort collectif pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens, tout en étant à la source de l'information pour mieux innover et en permettant les processus de formation sur les évolutions de la nature en ville.

Le montant annuel de l'adhésion pour les collectivités territoriales de 30 000 à 50 000 habitants est de 825 € TTC et l'adhésion vaut pour une année civile.

Compte tenu de l'enjeu de cette participation pour la collectivité territoriale, il est donc proposé au

Conseil municipal de permettre à notre ville d'adhérer à l'association Plante et Cité.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

41 - ADHESION A L'ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE

ADHESION A L'ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE LA COOPERATIVE FONCIERE FRANCILIENNE

Mme SEISEN.- Il s'agit, par cette délibération, d'adhérer à l'organisme foncier solidaire qui est la Coopérative Foncière Francilienne.

Je rappelle que les OFS ont été rendus possibles grâce à la loi ALUR votée en 2014 et, qu'en 2015, a été votée une loi qui permet plus spécifiquement de créer ce bail réel solidaire qui permet à de futurs acquéreurs d'acquérir les murs et pas le foncier, celui-ci restant propriété de l'organisme foncier solidaire. Cela permet à un certain nombre de ménages sous plafond de ressources de se rendre acquéreurs de surfaces plus importantes que ce qu'elles auraient pu acquérir dans le marché classique de l'accession.

D'ailleurs, Bagneux s'est rendue un peu pionnière puisque l'on développe sur Bagneux la première opération 100 % en bail réel solidaire, qui devrait sortir sur la plaine de jeu. Le dernier plot est porté par Coopimmo.

Je vous rappelle également que cette Coopérative Foncière Francilienne a été créée par l'association de 11 coopératives HLM Île-de-France. C'est la première de ce genre.

Il y a cinq collègues au sein de cet organisme dont un concerne les collectivités locales.

Nous vous proposons de rentrer de plain-pied dans cet organisme foncier solidaire, en cohérence avec le cheminement que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui.

Cela nécessite la souscription minimale de 10 000 €.

C'est ce qu'il est proposé d'autoriser le Maire à faire.

Mme le MAIRE.- Tout à fait et de te désigner en qualité de représentante de la ville.

Mme SEISEN. - Une précision puisque c'est l'actualité, un article paru dans le Monde a fait référence à notre opération.

La ville de Bagneux est très regardée.

Mme le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RECENSEMENT

42 - RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE PROCEDER AUX OPERATIONS DU RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION ET DE FIXER LA REMUNERATION DES AGENTS

RECENSEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Mme le MAIRE.- Il n'y a pas de remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

43 - EFFECTIFS**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mme le MAIRE.- Il n'y a pas de remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

44 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE**CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR REpondre A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE DANS LES SERVICES MUNICIPAUX EN 2020**

Mme le MAIRE.- Nous vous soumettons chaque année cette délibération.

Pour 2020, nous créons des emplois non-permanents notamment pour le ramassage des feuilles pour lequel nous avons besoin de plus de personnel.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE.- Nous en avons terminé.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 11 janvier à 17 h 30. Vous recevrez les invitations.

Ne partez pas parce qu'une petite surprise vous attend : quelques douceurs pour la fin de l'année.

Vous pourrez les prendre pour les collègues qui ne sont pas là, éventuellement.

Merci à vous.

(La séance est levée à 22 h 43.)